

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**MARTIN MAUREL PIERRE CAPITALISATION**

Part "C" Code ISIN : FR0011885789

Société de gestion : MARTIN MAUREL GESTION (Groupe MARTIN MAUREL)

**• Objectifs et politique d'investissement :**

• **Classification :** Actions de pays de la zone euro.

• **Objectif de gestion :** L'objectif du FCP est de réaliser, sur un horizon de placement égal ou supérieur à 5 ans, une performance en ligne avec celle de son indice de référence doublée d'une volatilité inférieure à la moyenne des fonds spécialisés sur ce secteur.

• **Indicateur de référence :** L'indicateur de référence est l'indice immobilier IEIF Eurozone net coupons réinvestis (Institut d'Epargne Immobilière et Foncière) leader de l'analyse et de l'information sur les marchés immobiliers.

• **Politique d'investissement :**

La stratégie d'investissement repose sur l'identification des tendances longues qui forment les cycles immobiliers.

Cette exigence prospective est sous-tendue par une analyse conjoncturelle qui agrège les différents indicateurs avancés du marché et permet de sélectionner les véhicules les plus appropriés. Le fonds peut investir entre 80 et 100% de son actif en actions dont des actions de petites et moyennes capitalisations. Ces actions sont, au moins à 80% des titres français et de sociétés de la zone euro.

L'exposition au risque de change, hors zone euro est limitée à 10% maximum de l'actif.

Pour 20% au maximum de l'actif, l'exposition peut porter sur des produits de taux.

Les critères d'investissement reposent sur des indicateurs de croissance du patrimoine, de performance de l'exploitation, de multiples de valorisation et de la couverture de risque de hausse des taux. Les choix sont très largement effectués parmi les

sociétés qui composent l'indice de référence IEIF immobilier coupons réinvestis mais pas exclusivement.

Toutes les formes de valeurs mobilières sont autorisées : à revenu fixe, variable ou mixte, à coupon bas ou égal à zéro. Pour investir, la société de gestion utilise ses propres analyses crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle base son analyse sur des éléments quantitatifs et qualitatifs, référencés et faisant l'objet de procédures, permettant d'évaluer la qualité de crédit des émetteurs, sans avoir recours aux notations fournies par les agences de notation.

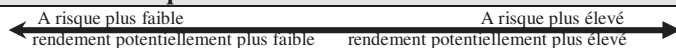
Le gérant pourra prendre des positions sur les marchés réglementés français et/ou des pays de la zone euro afin de couvrir ou d'exposer le portefeuille pour réaliser l'objectif de gestion, notamment en cas de souscriptions et rachats importants. Il n'y a pas de recherche de surexposition, de ce fait l'exposition totale (actions et instruments dérivés) ne dépassera pas 100% de l'actif du FCP.

La part "C" de l'OPCVM réinvestit ses revenus.

• **Durée de placement recommandée :** Supérieure à 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

• **Faculté de rachat :** Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par la BANQUE MARTIN MAUREL - 43, rue Grignan - 13006 MARSEILLE chaque jour avant 11 heures 30. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour publiée le jour ouvré suivant.

**• Profil de risque et de rendement**



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

**SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :**

L'investissement en actions, du fait de leur volatilité élevée, place l'OPCVM dans une des catégories les plus risquées.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

**RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR**

- *Risque de taux et de crédit :*

Le fonds peut investir dans des produits de taux : en cas de remontée des taux d'intérêt, la valeur liquidative peut baisser. Il existe aussi un risque de crédit qui correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements.

- *Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :*

L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

## • Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels, prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% Les souscriptions réalisées par apport de titres sont exonérées de droits d'entrée
Frais de sortie	Néant

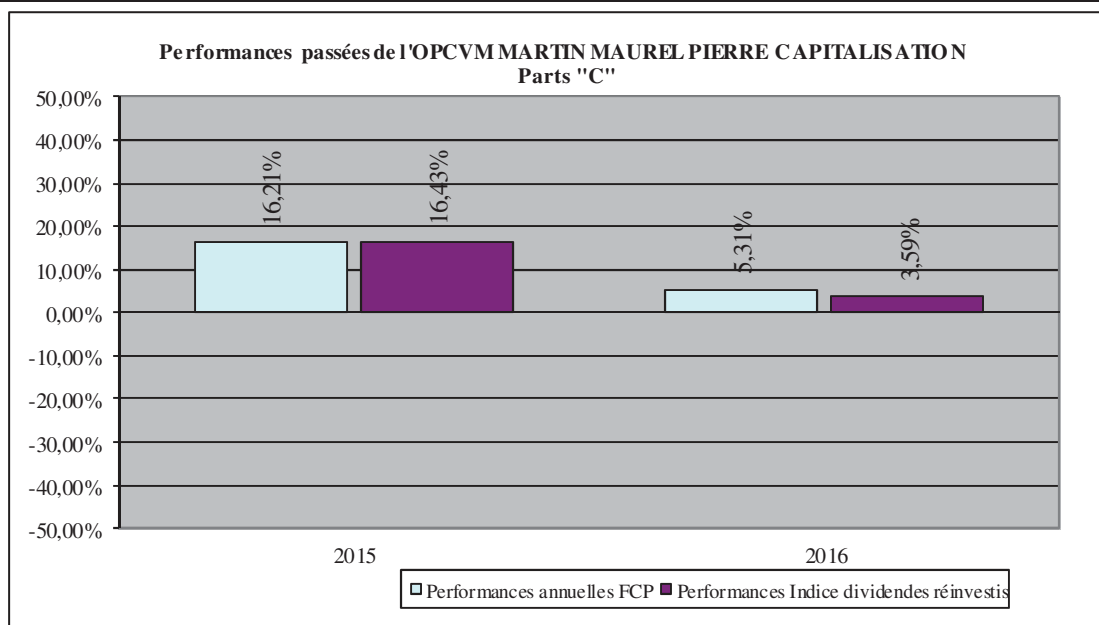
Le pourcentage de frais d'entrée indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Les frais effectivement payés peuvent être moins importants que ceux mentionnés ci-dessus. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,31% *
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

\* Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site Internet [www.martinmaurel.com](http://www.martinmaurel.com).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

## • Performances passées :



**Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.**

**La performance de l'OPCVM est calculée nette des frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.**

La part C du FCP a été créée en 2014 et ses performances passées sont calculées en euro.

A compter du 11 juin 2014, l'indicateur de référence n'est plus l'IEIF Eurozone brut mais l'IEIF Eurozone net.

## • Informations pratiques :

• **Dépositaire :** BANQUE MARTIN MAUREL

• **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM:** Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : MARTIN MAUREL GESTION - Gestion administrative et comptable des OPC - 43 rue Grignan - 13006 MARSEILLE.

e-mail : [document.opcvm@martinmaurel.com](mailto:document.opcvm@martinmaurel.com) - téléphone : 04 91 04 82 02

Des informations sur les autres catégories de parts de cet OPCVM peuvent être obtenues si nécessaire auprès de votre contact habituel.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

• **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, des guichets de la Banque Martin Maurel, et sur le site Internet [www.martinmaurel.com](http://www.martinmaurel.com).

• **Fiscalité :** Support de contrats d'assurance vie. Le régime fiscal des revenus et des plus-values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

*La responsabilité de MARTIN MAUREL GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.*

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

MARTIN MAUREL GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mars 2017.